



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 8 avril 2024 dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « **règlement numéro 2024-270-02 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et d'identifier des secteurs admissibles à des programmes de revitalisation.** »

Que ledit règlement numéro 2024-270-02 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 5 juin 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-270-02 est entré en vigueur le 5 juin 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 5 juin 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-270-02 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet : [www.municipalite.st-claude.ca/documents/#reglements](http://www.municipalite.st-claude.ca/documents/#reglements).

**DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 20<sup>ÈME</sup> JOUR DE JUIN 2024**

France Lavertu  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste et bibliothèque Irène-Duclos et publier dans l'info municipal de juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 juillet 2024.

---

France Lavertu  
Directrice générale et  
Greffière trésorière